

FICHE 4 – Documents non conservés aux ANOM

Pour les documents signalés ci-dessous les ANOM ne détiennent pas les collections de référence permettant d'effectuer des recherches à but administratif.
Il convient donc de s'adresser directement aux services référents indiqués.

1. ALGERIE

- **Archives municipales** : voir les sites Internet des mairies des lieux concernés.
- **Cadastre - hypothèques** : originaux conservés en Algérie.
Conservations foncières situées dans les wilayas s'adresser à chaque wilaya, il y a plusieurs bureaux par wilaya <http://www.foncier-finance.gov.dz/?Au-niveau-Wilaya>
Voir également le site Internet du ministère des Finances algérien :
<http://www.foncier-finance.gov.dz/?Copies-d-acte-et-de-Documents-de-la-conservation-fonciere><http://www.foncier-finance.gov.dz/?Cadastre-et-conservation-fonciere>
- **Casier judiciaire** : originaux conservés par le service du casier judiciaire national à Nantes, Casier judiciaire national, 44317 Nantes Cedex 3 Demandes à effectuer en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420>
- **Chambres de commerce et de métiers** : originaux conservés en Algérie. Voir le site Internet de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) <https://www.commerce.gov.dz/chambre-algerienne-de-commerce-et-d-industrie-caci>.
- **Dossiers médicaux/Archives hospitalières/Archives des organismes de sécurité sociale** : originaux conservés en Algérie. Voir le site Internet du ministère de la Santé algérien <http://www.sante.gov.dz/> ou <http://ands.dz> et les sites Internet des trois principales régions hospitalières :
 - Etablissements hospitaliers de la région d'Alger : <http://www.alger-city.com/ville/sante>,
 - Etablissements hospitaliers de la région d'Oran : <https://www.guideoran.com/annuaire-oran/sante/etablissement%20hospitaliers/all.html> et Etablissement hospitalier universitaire d'Oran (EHU) : BP n° 4166 Ibn Rochd Oran, Algérie, ►(+213) 041 70 50 92, ►(+213) 041 70 50 88, ►(+213) 041 70 50 87, Courriel : contact@ehوران.dz <https://formulaire> de contact : ehوران.dz/nouscontactez.htm.
 - Centre hospitalier universitaire de Constantine : <http://www.chu-constantine.dz/index.php/fr/contact/contact-us>.
- **Entreprises et sociétés privées** : Voir le site Internet du registre du commerce algérien <https://www.commerce.gov.dz/centre-national-du-registre-de-commerce-c-n-r-c>. Voir également l'Institut national de la propriété industrielle qui conserve le double original du registre du commerce d'Algérie pour la période 1922-1962, demandes à adresser à archives@inpi.fr.
- **Notaires (archives et actes notariés)** : originaux conservés en Algérie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Archives
nationales d'outre-mer

- pour partie dans les centres des archives judiciaires, voir la carte et les coordonnées des juridictions algériennes sur le site du ministère de la Justice algérien <https://www.mjustice.dz/fr/mapdzfr/#14>),

- pour partie chez les notaires, voir la chambre nationale des notaires d'Algérie 02, rue El Bakri Benaknoun 16030 Alger Téléphone. : 00.213.21.94.54.17 Fax : 00.213.21.94.54.17 Site Web : www.cn-notaires.dz E-mail : c.n.notaires@hotmail.com.

- **Papiers personnels** comme les permis de conduire, cartes nationales d'identité, passeports, cartes d'étranger, livrets militaires, livrets de famille sont des documents personnels qui relèvent des archives familiales. Ces documents ne sont donc pas conservés aux ANOM.

- **Permis de construire** : originaux conservés dans les mairies et les services d'archives municipales des lieux concernés en Algérie.

- **Recensements de population** : les originaux sont conservés en Algérie. Voir les services d'archives municipales ou les services d'archives des wilayas.

- **Registres d'examen** : les originaux sont conservés en Algérie. Voir le site internet du ministère de l'Éducation nationale, carte des directions de l'Éducation nationale : <https://www.education.gov.dz/fr/directions-de-leducation/carte-des-d-e/>.

- **Tribunaux (Minutes des jugements civils - Minutes des jugements correctionnels)** : Centres des archives judiciaires placés auprès de chaque juridiction en Algérie. Voir la carte et les coordonnées des juridictions algériennes sur le site du ministère de la Justice algérien <https://www.mjustice.dz/fr/mapdzfr/#14>.

2. INDOCHINE

Les documents suivant ne sont pas conservés aux Archives nationales d'outre-mer

Les archives dites de gestion n'ont pas fait l'objet d'un transfert sur le sol métropolitain et doivent être conservées au Vietnam, Cambodge et Laos dans les différents services d'archives nationales.

Il s'agit des jugements des tribunaux, des dossiers d'enquêtes de police, du cadastre, des dossiers techniques des travaux publics (plans), des archives hospitalières, des dossiers de l'enseignement (listes d'élèves et de professeurs, dossiers administratifs des établissements scolaires publics). Elles sont conservées dans les différents services d'archives nationales.

Les archives du gouvernement de Cochinchine, restées intégralement sur place, conservées aujourd'hui au centre n° 2 des archives nationales du Vietnam à Hô Chi Minh Ville.

Les Archives du bague de Poulo Condore (qui auraient été brûlées par les prisonniers lorsqu'ils se rendirent maître de l'archipel en août 1945).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Archives
nationales d'outre-mer

Les archives des Résidences (provinces) (conservées au centre n°1 des archives nationales du Vietnam à Hanoi pour les provinces du Tonkin et au centre n°2 pour celle de l'Annam et de la Cochinchine)

Les archives des municipalités (villes de Hanoi, Haiphong, Saigon, Phnom Penh, Vientiane) (celles de la ville de Hanoi et de Haiphong sont conservées au centre n°1, celles de Saigon au centre n° 2, pour Phnom Penh se renseigner auprès des archives nationales du Cambodge et pour Vientiane des archives nationales du Laos).

Les recensements de population (voir avec les différents centres des archives nationales au Vietnam, Cambodge et Laos).

Les archives des **concessions françaises en Chine** (voir les Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères, site de Nantes)

Adresses utiles

Archives nationales du Vietnam

Centre n°1 à Hanoi

TRUNG TÂM LƯU TRỮ QUỐC GIA I

Số 18 đường Trung Yên 1-phường Yên Hoà- Cầu Giấy-Hà Nội, Vietnam

Centre n°2 à Ho Chi Minh Ville

TRUNG TÂM LƯU TRỮ QUỐC GIA II

2 Ter Lê Duẩn, Quận I, Thành phố Hồ Chí Minh, Vietnam

Bibliothèque nationale du Laos

Institution d'archives publique

Corner Thanon Setthathirat/Thanon Pangkham, Ban Xiengyeun Thong, Muang Chanthaburi, Vientiane, Laos P O Box 704, Vientiane, Laos

Archives Nationales du Cambodge

Rue 61, Oknha Hing Pen Près de Wat Phnom BP 1109 Phnom Penh, Cambodge

Courriel: archives.cambodia@camnet.com.kh

Site Internet: <http://nac.gov.kh/fr/>

Ministère des Affaires étrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/s-orienter-dans-les-fonds-et-collections/etat-general-des-fonds-inventaires-en-ligne/>

Site de La Courneuve

Centre des Archives diplomatiques

3, rue Suzanne Masson

93126 La Courneuve Cedex

Salle de lecture : (33) (0)1 43 17 70 30

Permanence scientifique : (33) (0)1 43 17 70 21

Bibliothèque : (33) (0)1 43 17 70 4

Courriel :Archives : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr

Bibliothèque : biblio.archives@diplomatie.gouv.fr

Site de Nantes

Centre des Archives diplomatiques de Nantes

17, rue du Casterneau

44036 - Nantes Cedex

Tél : (+33) (0)2 51 77 24 59

Mail : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr

3. AUTRES TERRITOIRES

L'ensemble des types de documents recensés ci-dessous ne sont pas conservés aux Archives nationales d'outre-mer.

Il convient donc de s'adresser aux organismes suivants qui pourront utilement vous renseigner ou vous orienter dans vos recherches :

- pour les départements d'outre-mer, aux Archives départementales,
 - pour les territoires devenus indépendants, aux Archives nationales des différents pays.
-
- Archives des organismes de sécurité sociale,
 - Archives hospitalières,
 - Archives municipales,
 - Cadastre,
 - Casier judiciaire,
 - Chambres de commerce et de métiers,
 - Dossiers médicaux,
 - Entreprises et sociétés privées,
 - Jugements civils/Jugements correctionnels
 - Notaires (archives et actes notariés),
 - Papiers personnels comme les permis de conduire, cartes nationales d'identité, passeports, cartes d'étranger, livrets militaires, livrets de famille sont des documents personnels qui relèvent des archives familiales,
 - Permis de construire : originaux conservés dans les mairies et les services d'archives municipales des lieux concernés,
 - Recensements de populations,
 - Registres d'examen.